Principaux résultats de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle 2014

Paysage territorial et dynamique

**le 04 octobre 2017**

Depuis 2004, la cartographique de la pauvreté au Maroc s’est référée à l’approche monétaire de la Banque mondiale. Les indicateurs spatialisés qui en découlent n’expriment que la distribution des ressources financières dont disposent les ménages, notamment la dépense comme mesure du niveau de vie de la population.

L’approche de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle consiste, quant à elle, à fournir des indices statistiques sur le dénuement social en termes de privation sur des espaces géographiques homogènes. Elle produit une base de données désagrégée à l’échelle locale la plus opérationnelle permettant d’identifier les poches de la pauvreté pour des petites zones géographiques, telles que les communes, les quartiers urbains et les douars ruraux. Il s’agit d’une approche holistique pour mieux connaitre la distribution de la pauvreté multidimensionnelle pour un niveau de désagrégation inférieur à celui typiquement considéré par les enquêtes auprès des ménages.

Ces enquêtes concernent un échantillon restreint de la population et ne permettent pas de construire des bases de données sur la pauvreté multidimensionnelle à l’échelle locale la plus fine. La représentativité de telles enquêtes se limite généralement à la région. Les indices régionaux de la pauvreté multidimensionnelle qui en découlent donnent des estimations moyennes par région, occultant la dispersion spatiale de ce phénomène à l’échelle des provinces et des communes.

**Approche méthodologique de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle**

Le HCP a commencé, depuis 2008, en complément avec l’approche monétaire, à imprimer une approche multidimensionnelle à l’analyse des phénomènes de la pauvreté, de la vulnérabilité et des inégalités sociales pour mieux identifier les facteurs qui sont à l’origine de ces phénomènes et de leur reproduction sociale. Cette orientation a été confortée par les travaux d’OPHI, qui ont eu le grand mérite d’avoir élargi l’usage de cette approche à l’échelle mondiale.

Depuis cette date, le HCP s’attèle à suivre l’évolution de la pauvreté multidimensionnelle à partir des données des enquêtes nationales sur le niveau de vie des ménages (2007), l’anthropométrie de la population (2011), la consommation et les dépenses des ménages (2014). Le bilan des travaux réalisés a porté principalement sur la mise à jour des indices de la pauvreté multidimensionnelle, tels que définis par l’approche d’OPHI[[1]](#footnote-1), aux niveaux national, urbain, rural et régional.

L’approche d’OPHI fonde la mesure de la pauvreté multidimensionnelle sur un large faisceau de besoins dont l’absence de satisfaction constitue des facteurs de prévalence ou de manifestation de pauvreté ou des facteurs de sa reproduction sociale. Ces besoins portent sur l’accès aux services sociaux de base - l’eau, l’électricité et l’assainissement -, les conditions de logement, l’éducation, la santé et les moyens de communication. Ce sont là les principaux objectifs retenus par l’agenda 2030 du développement durable.

Le schéma discursif de cette approche consiste à :

 (i) identifier les privations sur la base des besoins non satisfaits dans les domaines susmentionnés (accès aux services sociaux de base, conditions de logement, éducation et santé). Dans l’ensemble 10 privations sont identifiées (Cf. tableau ci-après).

(ii) établir un score de privation agrégeant les 10 privations élémentaires moyennant le schéma de pondération suivant: un poids 1/6 pour les 4 privations en termes d’éducation (2) et de santé (2), et un poids de 1/18 pour les 6 privations en termes de conditions de vie;

(iii) fixer le seuil de pauvreté: une personne est considérée multidimensionnellement pauvre si son score de privation est supérieur au seuil de pauvreté, fixé conventionnellement par cette approche à 33%.

(iv) Calculer lesindices de la pauvreté multidimensionnelle à savoir :

* le taux de pauvreté multidimensionnelle : il donne la proportion des personnes pauvres, cumulant un nombre de privations supérieur au seuil de pauvreté - au moins 30% des privations élémentaires auxquelles sont exposés les ménages -. Il exprime le rapport du nombre des pauvres au nombre total de la population.
* l’intensité moyenne de privation : cet indice renseigne sur les manques que vivent les pauvres d’une manière simultanée. Il a le mérite de rendre compte de l’acuité de privation au sein de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle.
* l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) : il extrapole l'intensité de la privation à l'ensemble de la population, qu'elle soit pauvre ou non.

**Dimensions, composantes, indicateurs, seuils et pondérations de l’IPM**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dimension** | **Composante** | **Indicateur : définition de la privation** | **Pondération** |
| **Education** |  Scolarisation des enfants  | Si un des enfants en âge de scolarisation 6-14 ans ne fréquente pas l’école  |  1/6 | 1/3 |
| Scolarisation des adultes | Si aucun membre du ménage âgé de 15 ans et plus n’a complété cinq années de scolarisation  |  1/6 |
| **Santé** | Handicap | Si un membre du ménage est dans l’incapacité de réaliser l’une des fonctions organiques suivantes : vision, audition, marche, capacité cognitive (se souvenir ou se concentrer), soins corporels et communication |  1/6 | 1/3 |
| Mortalité infantile  | Si un enfant de moins de 12 mois est décédé dans le ménage  |  1/6 |
| **Conditions de vie** | Eau potable | Si le ménage n’a pas accès à l’eau propre à moins de 30 minutes de marche de chez lui |  1/18 | 1/3 |
| Electricité  |  Si le ménage n’a pas d’électricité |  1/18 |
| Assainissement |  Si le ménage ne dispose pas de toilettes privées ou d’un système d’assainissement sain  |  1/18 |
| Revêtement du sol  |  Si le plancher du logement est sale, en sable ou en terre battue  |  1/18 |
|  Mode de cuisson |  Si le ménage cuisine avec du bois, charbon ou fumier  |  1/18 |
| Détention d’actifs | Si le ménage ne possède ni voiture ou ni tracteur/camion et ne possède pas au moins deux des biens suivants : téléphone, télévision, radio, moto, bicyclette et réfrigérateur  |  1/18 |

Pour analyser la dynamique de la pauvreté multidimensionnelle à l’échelle de toutes les subdivisions territoriales, cette approche a été implémentée sur l’exhaustivité des données du RGPH de 2014 et de 2004.

**Paysage et dynamique de la pauvreté multidimensionnelle**

**Au plan national**

Avec une baisse de 9,4% par an, l’effectif global de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle est passé de 7,5 million individus en 2004 à 2,8 million d’individus en 2014. L’incidence de la pauvreté multidimensionnelle est ainsi passée de 25,0% à 8,2% entre les deux périodes au niveau national, de de 9,1% à 2,0% en milieu urbain, et de 44,6% à 17,7% en milieu rural. La pauvreté multidimensionnelle demeure principalement un phénomène rural. En 2014, 85,4% des personnes multidimensionnellement pauvres vivent dans le milieu rural contre 80,0% en 2004.

La décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par domaine de privation renseigne sur les sources à l’origine de ce phénomène. La privation en termes de scolarisation des adultes explique à elle seule 34% de la pauvreté au niveau national. La non-scolarisation des enfants contribue à hauteur de 21,3% à l’IPM. Dans l’ensemble les déficits en termes d’éducation expliquent un peu plus de la moitié de la pauvreté multidimensionnelle (55,3%). Quant aux privations en termes d’accès aux infrastructures sociales de base, elles expliquent 19,7% de la pauvreté multidimensionnelle. Cette contribution s’élève à 14,1% pour les privations en termes de conditions d’habitat et à 10,9% en termes de santé.

**Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par source de privation**(en %)

Source : HCP, RGPH 2004 & 2014

En milieu urbain, 60,8% de la pauvreté multidimensionnelle est due aux déficiences en termes d’éducation des adultes (36,8%) et des enfants (24,0%). Les privations en termes de santé contribuent à hauteur de 24,5% à la pauvreté urbaine. Quant à la pauvreté rurale, elle s’explique principalement par les privations en termes de d’éducation (54,5%), d’accès aux infrastructures sociales de base (21,2%) et de conditions d’habitation (15,3%).

**Niveau régional**

Entre 2004 et 2014, l’incidence de la pauvreté multidimensionnelle a baissé dans toutes les régions du royaume. En termes de variation absolue, ce sont les régions les plus pauvres en 2004 qui ont connu le recul le plus important de la pauvreté, à savoir les régions de Marrakech-Safi, de 34,0% à 11,3%, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, de 30,3% à 9,5% et Béni Mellal-Khénifra, de 31,0% à 13,4%.

En 2014, le classement des régions selon l’incidence de la pauvreté multidimensionnelle indique que la moitié des régions enregistrent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale (8,2%). La région la plus pauvre est Béni Mellal-Khénifra (13,4%), suivie de Marrakech-Safi (11,3%), Drâa-Tafilalet (10%), Fès-Meknès(9,6%), L’oriental (9,5%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (9,5%). Inversement, les régions les moins pauvres, marquées par une incidence inférieure à la moyenne nationale, sont Laâyoune-Sakia Al Hamra (1,7%), Dakhla-Oued Eddahab (3,8%), Casablanca-Settat (4,1%), Rabat-Salé-Kenitra (6,1%), Guelmim-Oued-Noun (6,2%) et Souss-Massa (7,2%).

**Évolution de l’incidence de la pauvreté entre 2004 et 2014**

Source : HCP, RGPH 2004 & 2014

Si le taux de pauvreté classe la région Béni Mellal-Khénifra comme la plus pauvre, c’est la région Marrakech-Safi qui abrite le plus grand nombre des pauvres au Maroc. Sa contribution relative à la pauvreté multidimensionnelle à l’échelle nationale atteint 18,5% en 2014, suivie par les régions Fès-Meknès (14,7%), Béni Mellal-Khénifra (12,3%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (12,3%). Ces quatre régions regroupent 57,8% de la population multidimensionnellement pauvre.

L’étude décompose aussi la pauvreté multidimensionnelle des régions par source de privation. Ainsi la contribution des privations en termes d’éducation oscille entre 28,7% à Darâa-Tafilalet et 43,4% à Dakhla-Oued Ed-Dahab. Les déficiences en termes de scolarisation des enfants contribuent à la pauvreté multidimensionnelle à hauteur de 13,4% à Dakhla-Oued Ed-Dahab contre 27,3% à Casablanca-Settat. Les privations en terme d’accès à l’eau, à l’électricité et à l’assainissement expliquent 10,8% de la pauvreté à Laâyoune-Sakia Al Hamra, contre 24,6% à Beni Mellal-Khénifra. Quant aux privations en termes de conditions d’habitat, elles expliquent 4,4% de la pauvreté à Laâyoune-Sakia AL Hamra, contre 20,7% à Darâa-Tafilalet.

**Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par région et par source de privation**

Source : HCP, RGPH 2004 & 2014

**Niveau provincial**

Entre 2004 et 2014, l’incidence de la pauvreté multidimensionnelle a été réduite dans toutes les provinces à l’exception de la province de Figuig où l’incidence de pauvreté est passée de 28% en 2004 à 34,5% en 2014, soit une hausse relative de 23,5%. Cette hausse est due principalement à la montée du poids démographique des zones rurales de cette province, passant de 35% en 2004 à 51% en 2014. Avec ce poids, le taux de pauvreté dans les zones rurales du Figuig est passé de 57,7% à 63,9%. En revanche, dans les zones urbaines, ce taux est passé de 11,6% à 4,0%.

**Évolution du taux de pauvreté multidimensionnelle entre 2004 et 2014 par province**

Source : RGPH, 2004 & 2014

La baisse tendancielle de la pauvreté provinciale entre 2004 et 2014 est fortement variable selon les provinces. En termes de variation relative, cette baisse est supérieure à 80% dans les provinces de Skhirate-Témara, Nouaceur, Aousserd, Mediouna, Casablanca, Essemara, Rabat, Boujdour, Laâyoune et Oued-Ed-Dahab. Elle se situe entre 50% et 80% dans 59 provinces, et entre 26% et 49,7% dans le reste des provinces, à savoir Boulemane, Jerada, Taounate, Azilal et Assa-Zaga.

En 2014, les dix provinces les plus pauvres selon l’approche multidimensionnelle enregistrent une incidence de pauvreté supérieure à deux fois la moyenne nationale. Il s’agit des provinces de Figuig (34,5%), Azilal (28,8%), Taounate (23,4%), Chichaoua (23,1%), Essaouira (22,1%), Youssoufia (18,8%), Chefchaouen (18,8%), Midelt (17,3%), Guercif (17,3%) et Boulemane (17,1%). Inversement, les vingt provinces les moins pauvres enregistrent un taux de pauvreté inférieur à la moitié de la moyenne nationale. Il s’agit principalement de Rabat (0,9%), Casablanca (1%), Laâyoune (1,3%), Es-Semara(1,6%), Mohammedia (1,7%), Skhirate-Témara (2,1%), Noiceur (2,1%), Inezgane Ait Melloul (2,3%), Salé (2,4%) et Fès (2,5%).

**Niveau communal**

A ce niveau, sur un total de 1683 communes et centres urbains, 438 ont un taux de pauvreté multidimensionnelle inférieur à 5%, 300 un taux entre 5% et 10%, 447 un taux entre 10% et 20%, 274 entre 20% et 30%, 113 entre 30% et 40% et 111 un taux supérieur à 40%.

En milieu rural, sur les 1279 communes, le taux de pauvreté multidimensionnelle est inférieur à 10% dans 337 communes, et se situe entre 10% et 20% dans 444 communes. Il oscille dans une fourchette comprise entre 20% et 30% dans 274 communes, entre 30% et 40% dans 113 communes, entre 40% et 50% dans 55 communes, et est supérieur à 50% dans 56 communes.

A l’échelle urbaine, sur les 404 communes et centres urbains, 363 ont un taux de pauvreté inférieur à 5%. Parmi les 41 communes restantes, 38 ont un taux entre 5% et 10% et 3 communes ont un taux compris entre 10% et 15%.

Entre 2004 et 2014, sur les 1683 communes et centres urbains, la pauvreté a enregistré une baisse dans 1662 communes et centres urbains (98,8%) et une hausse dans 21 communes (1,2%). En termes relatifs, cette baisse a été supérieure à 70% dans 43,4% des communes, entre 50% et 70% dans 38,6% des communes, de moins de 50% dans 16,8% des communes.

Au cours de cette période, le taux de pauvreté des communes rurales cibles de l’INDH est passé de 51,4% en 2004 à 21,4% en 2014. Par période de ciblage, ce taux est passé de 54,0% à 24,1% pour les communes ciblées en 2005, et de 48,7% à 18,9% pour les communes ciblées à partir de 2011. Dans le reste des communes rurales, le taux de pauvreté multidimensionnelle est passé de 38,6% en 2004 à 13,4% en 2014. Au total, la pauvreté multidimensionnelle a été réduite, en termes de variation absolue, de 30 points de pourcentage dans les communes rurales cibles de l’INDH contre 25,2 points dans les communes rurales non cibles.

**Changement du taux de pauvreté multidimensionnelle** (en %)**entre 2004 et 2014 selonles communes cibles ou non de l’INDH**

Source : HCP, RGPH 2014 & 2004

**Typologie des ménages pauvres: noyau dur de la pauvreté**

Sur la base des résultats des cartographies de la pauvreté multidimensionnelle et de la pauvreté monétaire, le HCP a réalisé une typologie des ménages selon ces deux formes de pauvreté. Elle consiste à déterminer le noyau dur de la pauvreté, représenté par la catégorie des ménages qui cumulent les deux formes de la sources de pauvreté, la catégorie des ménages qui sont pauvres selon l’approche multidimensionnelle et non pauvres selon l’approche monétaire, et vice-versa la catégorie des ménages pauvres selon l’approche monétaire et non pauvres selon l’approche multidimensionnelle. Le poids démographique de ces trois groupes détermine le taux de pauvreté globale.

En somme, la distribution des pauvretés et de leur cumul montre que 3,5 million de personnes connaissent une seule pauvreté (10,3 % de la population): 2,3 million la pauvreté multidimensionnelle (6,8%) et 1,2 million la pauvreté monétaire (3,5%). Le noyau dur de la pauvreté est constitué de 463 mille personnes (1,4% de la population), frappées à la fois par la pauvreté multidimensionnelle et la pauvreté monétaire. Avec ces trois indices, le volume de la pauvreté sous ses formes monétaire et multidimensionnelle est de 3,9 millions de personnes, soit un taux de pauvreté globale de 11,7% à l’échelle nationale, 3,9% dans les villes et 23,7% dans la campagne.

 **Distribution des formes de pauvreté et de leur cumul**

**Pauvreté globale : 11,7%**

**Pauvreté multidimensionnelle**

**8,2%**

**Pauvreté monétaire**

**4,9%**

**Double pauvreté**

**1,4%**

Le noyau dur de la pauvreté est de 3,2% en milieu rural contre 0,2% en milieu urbain. Il est plus répandu dans les régions de Darâa-Tafilalet (3,7%) et de Beni Mellal-Khénifra (3,5%). A l’échelle provinciale, cette double pauvreté est plus prononcée à Azilal (10,4%), suivie par Figuig (8,6%), Midelt (6,2%) et Tinghir (5,7%). Au niveau communal, la double pauvreté est supérieure à 20% dans 16 communes, entre 10% et 20% dans 69 communes, et entre 5% et 10% dans 181 communes.

S’agissant du taux de pauvreté globale, il marque des disparités importantes aux échelles territoriales :

Au niveau régional, il atteint 20,7% à Darâa-Tafilalet, 19,1% à Beni Mellal-Khénifra, 14,3% à Marrakech-Safi, 13,4% à Fès-Meknès et 13,1% à L’oriental.

A l’échelle provinciale, la pauvreté globale est plus répandue dans les provinces Figuig (40,5%), Azilal (39,1%), Taounate (29,4%), Zagoura (27,8%), Essaouira (27,3%), Guercif (26,7%), Chichaoua (26,6%), Tinghir (26,2%), Boulmane (25,5%), Midelt (25,2%), Moulay Yacoub (24,1%), Youssoufia (24,0%), Tata (23,4%), Jerada (21,6%), Chefchaouen (21,2%) Khénifra (20,1%) et Taourirt (20,0%).

 Au plan communal, sur un total de 1683 communes et centres urbains, 224 ont un taux de pauvreté globale inférieur à 5%, 223 un taux entre 5% et 10%, 477 un taux entre 10% et 20%, 363 entre 20% et 30%, 207 entre 30% et 40% et 189 un taux supérieur à 40%.

1. OPHI : Oxford Poverty and Human Development Initiative, Université d’Oxford [↑](#footnote-ref-1)